

Journée Association des SESSAD du Languedoc-Roussillon 13 décembre 2013

**« Nos SESSAD à la lumière de la
recommandation de l'ANESM ou de
l'éthique aux bonnes pratiques... »**

Fanny CRAUSTE-PERRAUT

Conseillère technique à URIOPSS LR

Le Conseil National de l'Évaluation Sociale et Médico-sociale

Prévu par la loi du 2 janvier 2002 et mis en place par le décret n°2003-1134 du 26 novembre 2003 pour accompagner les démarches d'évaluation dans les établissements sociaux et médico-sociaux.

Du CNESM à l'ANESM

- En 2007, le Conseil national de l'évaluation sociale et médico-sociale (CNESMS) a été remplacé par L'Agence Nationale de l'Evaluation et la qualité des Etablissements Sociaux et Médico-sociaux (l'ANESM).

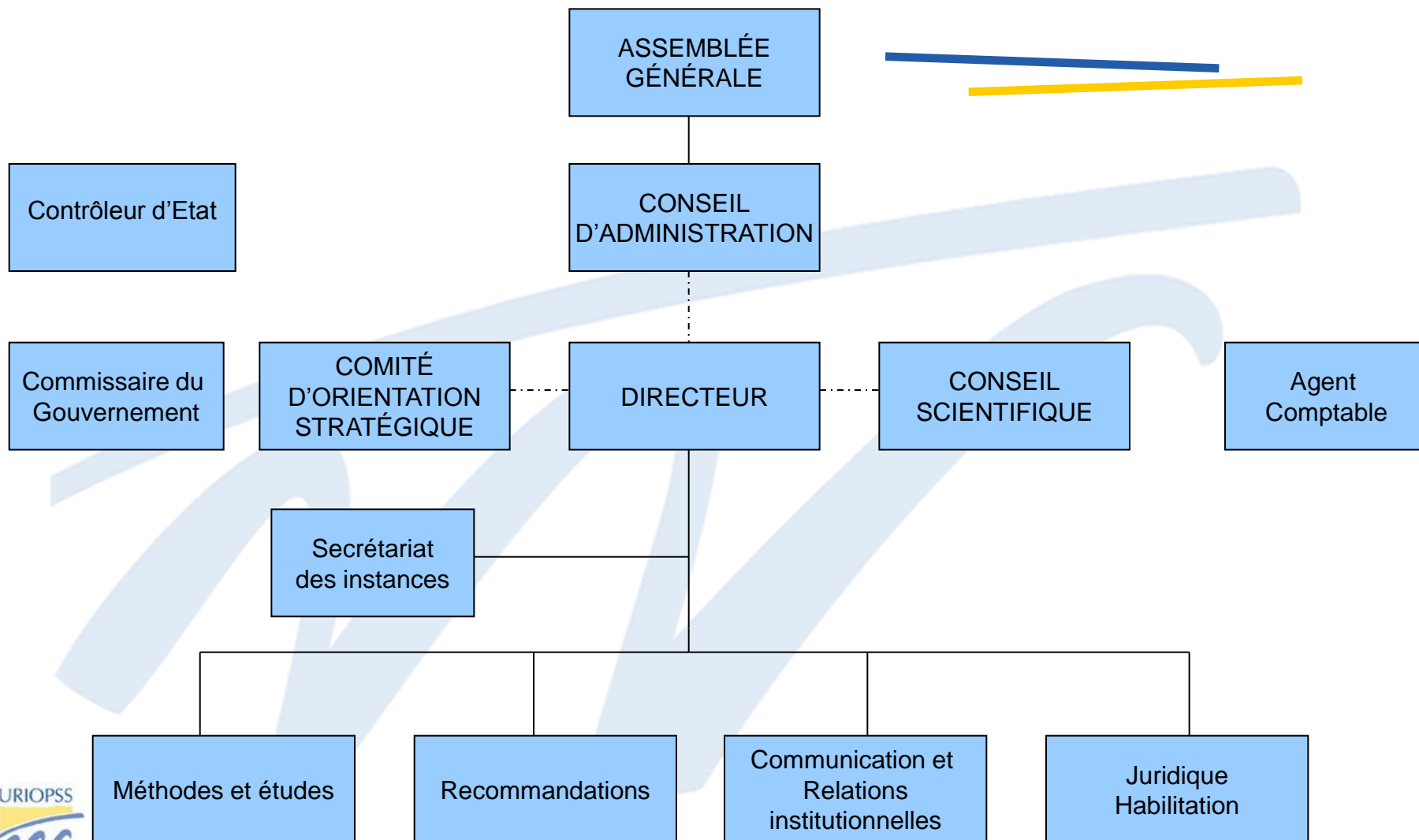
Missions de l'ANESM

L'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux a pour mission de développer une culture de la « bientraitance » dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Missions de l'ANESM

- L'ANESM valide, actualise ou, le cas échéant, élabore des références, des procédures et des recommandations de bonnes pratiques professionnelles. Elle en assure ensuite la valorisation et la diffusion.
- Par ailleurs, l'agence habilite, les organismes indépendants qui procéderont à l'évaluation externe des activités et de la qualité des prestations délivrées par les établissements et services et en dresse la liste.
- Elle peut réaliser ou faire réaliser toute étude qui lui paraît nécessaire.
- Elle propose aux pouvoirs publics les évolutions législatives ou réglementaires de nature à favoriser le développement de la qualité.

Organisation de l'ANESM



Processus d'élaboration d'une recommandation



Les recommandations

- Elles s'inscrivent au sein de 7 programmes :
 - ◆ les fondamentaux,
 - ◆ l'expression et la participation,
 - ◆ les points de vigilance, la prévention des risques,
 - ◆ le soutien aux professionnels,
 - ◆ les relations avec l'environnement,
 - ◆ les relations avec la famille et les proches,
 - ◆ la qualité de vie.

32 recommandations produites à ce jour

- ▶ Des recommandations transversales :
 - « **Le questionnement éthique** dans les établissements et services médico-sociaux » (octobre 2010)
 - « Elaboration, rédaction et animation du **projet d'établissement ou de service** » (Mai 2010)
 - « **La conduite de l'évaluation interne** dans les établissements et services visés à l'article L312- 1 du Code de l'action sociale et des familles » (juillet 2009)
 - « **Ouverture de l'établissement** à et sur son environnement » (décembre 2008)
 - « Les attentes de la personne et **le projet personnalisé** » (décembre 2008)
 - « **La bientraitance** : définition et repères pour la mise en œuvre » (juillet 2008).

32 recommandations produites à ce jour

◆ Des recommandations sectorielles :

- « **Conduites violentes dans les établissements accueillant des adolescents : prévention et réponses** » (juillet 2008).
- « **Pour un accompagnement de qualité des personnes avec autisme ou autres troubles envahissants du développement** » (Janvier 2010)
- « **Autisme et autres troubles envahissants du développement: interventions éducatives et thérapeutiques coordonnées chez l'enfant et l'adolescent** » (Mars 2012)
- « **L'exercice de l'autorité parentale dans le cadre du placement** » (Mars 2010)
- « **Le partage d'informations à caractère secret en protection de l'enfance** » (Mai 2011)
- « **L'accompagnement à la santé de la personne handicapée** » (Juillet 2013)
- « **L'accompagnement des jeunes en situation de handicap par les services d'éducation spéciale et de soins à domicile** » (Juin 2011)

Recommandations: Normes ou références?

- Les recommandations constituent des repères. Ceux-ci représentent le niveau de connaissance, au moment de leur élaboration, sur un sujet précis.
- Les pratiques décrites font consensus et doivent pouvoir être déployées dans le contexte habituel des ESSMS au regard de leurs ressources et moyens.
- Certains établissements ou services peuvent avoir déployé des pratiques qui vont au-delà des recommandations.

Recommandations: Normes ou références ?

- Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles ne sont en aucun cas des normes opposables.
- En ce sens, il ne s'agit pas de toutes les utiliser, ni de les appliquer à la lettre mais de les interroger à travers le prisme de nos valeurs et des principes d'accompagnement que l'on se donne.
- Des références et outils parmi d'autres, pour favoriser le débat autour des pratiques, en confrontant ces recommandations, à ce que vous estimez être des pratiques « suffisamment bonnes » dans votre établissement.

Enjeux autour des recommandations

- Que les recommandations soient « mise en travail » au sein des établissements
- Qu'elles constituent des « repérentiels » permettant aux professionnels d'interroger leurs pratiques
- Qu'elle ne deviennent pas des normes à appliquer (exemple du secteur sanitaire)

Recommandations: quelles utilisations ?

■ Dans la réflexion et l'élaboration des projets

- Lors de la réactualisation du projet associatif:
 - Dans la réflexion autour des valeurs et principes que l'on soutient.
 - Dans la réflexion sur la pratique de la fonction employeur de l'association.
 - Dans l'élaboration d'un positionnement « stratégique » de l'association dans son environnement.

Recommandations: quelles utilisations ?

■ Dans la réflexion et l'élaboration des projets

- Lors de la réactualisation du projet d'établissement ou de service:
 - Dans la réflexion autour de la déclinaison de l'offre d'accompagnement.
 - En fonction des priorités que se fixe l'établissement et des principes d'accompagnement qu'il se donne.
 - Dans l'élaboration de positionnements / principes / engagements envisagés comme autant de bonnes pratiques propres à l'établissement
 - Dans la réflexion sur les partenariats et sur l'adéquation de l'offre d'accompagnement aux spécificités et besoins/attentes des bénéficiaires

Recommandations: quelles utilisations ?

- Lors de la démarche d'évaluation interne:
 - Utilisation du **guide du CNESM** et de la recommandation « **La conduite de l'évaluation interne dans les établissements et services** visés à l'article L312- 1 du Code de l'action sociale et des familles » dans ses aspects méthodologiques.
 - Dans la construction du référentiel d'évaluation notamment au regard des recommandations selon les thèmes retenus comme prioritaires pour l'établissement.
 - Dans l'élaboration du plan d'amélioration.

Recommandations: quelles utilisations ?

■ Dans la pratique au quotidien:

- Lors des réunions d'équipes, comme support aux débats.
- Lors de formations en interne.
- Lors de la mise en place des projets personnalisés.
- Etc...

« L'accompagnement des jeunes en situation de handicap par les services d'éducation spéciale et de soins à domicile »

Présentation générale

- Un parti pris : une recommandation centrée sur la mission d'accompagnement de la socialisation, de la scolarisation et de la formation.
 - ▶ Les soins, les rééducations et la réadaptation étant des moyens participant à l'objectif d'autonomisation et de socialisation.
- Une limite énoncée: des recommandations générales qui doivent s'envisager au regard des spécificités de chaque service

Présentation générale

- 3 parties :
 - ▶ Un accompagnement conçu avec et pour le jeune et sa famille
 - ▶ Le travail avec et sur l'environnement: ancrage territorial
 - ▶ La dynamique du service et son organisation

Partie I : Un accompagnement conçu avec et pour le jeune et sa famille

- **La co-construction d'une intervention avec le jeune et ses parents**
 - ▶ S'appuyer sur l'observation et l'écoute du jeune:
 - Favoriser l'expression de la parole du jeune grâce à l'utilisation de supports diversifiés et adaptés
 - Prendre en compte la personne dans sa singularité
 - Positionner le jeune en tant qu'interlocuteur légitime
 - Prendre en compte les relations familiales
 - S'appuyer et valoriser ses compétences
 - Respecter les rythmes

Partie I: Un accompagnement conçu avec et pour le jeune et sa famille

- ▶ Soutenir la fonction éducative des parents dans l'intérêt et en lien avec l'accompagnement de l'enfant:
 - Positionner les parents comme acteurs de l'accompagnement de leur enfant
 - Entendre leur difficultés, questionnements
 - Prendre en compte leur projet éducatif, leur situation sociale, économique et culturelle
 - Adapter l'action du Sessad au cheminement des parents
 - Proposer des modalités de soutien

Partie I: Un accompagnement conçu avec et pour le jeune et sa famille

- ▶ Soutenir la fratrie et la famille élargie
 - Repérer et prendre en compte les besoins des membres de la famille
 - Proposer différentes modalités de soutien

Partie I: Un accompagnement conçu avec et pour le jeune et sa famille

- **Les principales étapes de co-construction du projet personnalisé et sa formalisation**
 - ▶ Importance de la première rencontre
 - Penser l'accueil
 - Faciliter l'expression des personnes et le recueil de leurs attentes
 - Présenter le service et ses missions

Partie I: Un accompagnement conçu avec et pour le jeune et sa famille

- **Les principales étapes de co-construction du projet personnalisé et sa formalisation**
 - ▶ Instaurer un dialogue et des échanges réguliers avec les parents
 - Construire avec les parents et l'enfant les objectifs et modalités du projet personnalisé sur la base des bilans et évaluations réalisées par le service
 - Insister sur l'engagement mutuel
 - Différencier les temps d'élaboration entre professionnels
 - Faciliter la consultation du dossier de l'enfant
 - Informer les parents et leur enfant régulièrement
 - Associer les parents et leur enfant à l'évaluation du projet

Partie I: Un accompagnement conçu avec et pour le jeune et sa famille

■ Les principales étapes de co-construction du projet personnalisé et sa formalisation

▶ Préparer/anticiper la fin de l'accompagnement

- Accompagner l'orientation
- Accompagner les transitions
- Informer
- Soutenir et respecter le cheminement nécessaire des parents et de leur enfant

Partie I: Un accompagnement conçu avec et pour le jeune et sa famille

■ Les modalités d'intervention

- ▶ Le choix du lieu d'intervention (de rencontre de l'enfant et/ou de sa famille)
 - Interroger la pertinence du choix du lieu d'intervention
 - Prendre en compte l'avis de la personne accompagnée et/ou de ses parents

Partie I: Un accompagnement conçu avec et pour le jeune et sa famille

■ Les modalités d'intervention

▶ La spécificité du travail au domicile

- Poser et partager des principes (accord préalable, positionnement, respect de l'intimité, du rythme...)
- Expliciter les objectifs de l'intervention à domicile

Partie I: Un accompagnement conçu avec et pour le jeune et sa famille

■ Les modalités d'intervention

▶ La place des activités de groupe

- Inscrire les interventions collectives et ses objectifs dans le cadre du projet personnalisé

Partie II: Le travail avec et sur l'environnement : l'ancrage territorial

■ Donner une véritable assise territoriale aux SESSAD

▶ Connaitre son territoire

- Identifier les ressources
- Identifier les missions et projets des acteurs
- S'inscrire dans les réseaux existants et participer à des instances partenariales
- Mobiliser les dispositifs de droits communs

Partie II: Le travail avec et sur l'environnement : l'ancrage territorial

■ Donner une véritable assise territoriale aux SESSAD

▶ Se faire connaître

- Organiser des événements
- Rendre visibles et lisibles l'organisation, le fonctionnement, les valeurs du service auprès des acteurs
- Penser la communication

Partie II: Le travail avec et sur l'environnement : l'ancrage territorial

■ Donner une véritable assise territoriale aux SESSAD

▶ Faire évoluer les environnements

- Rôle de médiation entre le jeune et ses différents environnements
- Lieu ressource pour les acteurs du territoire
- Sensibiliser/former les acteurs aux spécificités des handicaps
- Favoriser les interactions des jeunes et de leurs parents avec les personnes fréquentant les lieux d'accueil ordinaires

Partie II: Le travail avec et sur l'environnement : l'ancrage territorial

■ Les conditions facilitant le partenariat autour du projet du jeune

- ▶ Respecter les modalités et les logiques de fonctionnement propres à chaque institution partenaire.
- ▶ Formaliser les partenariats, qui font l'objet de coopérations régulières (école...).
- ▶ Évaluer régulièrement et conjointement ces partenariats.
- ▶ Inviter les partenaires aux réunions du Sessad.
- ▶ Organiser des espaces pour réguler ce travail de partenariat, au-delà des situations individuelles.
- ▶ Positionner le Sessad comme lieu ressource pour l'environnement.

Partie III: La dynamique du service et son organisation

Faciliter la cohérence de chaque projet personnalisé

- ▶ Organiser, penser la fonction de coordination
- ▶ Faciliter, organiser la circulation de l'information en interne et en externe
- ▶ Favoriser le partage de valeurs et de principes d'accompagnement via la participation à l'élaboration et à l'évaluation du projet d'établissement
- ▶ Mettre en place des instances de co-élaboration et d'analyse partagée

Partie III: La dynamique du service et son organisation

- **Garantir le suivi et l'évaluation du projet personnalisé**
 - ▶ Assurer la continuité au quotidien
 - ▶ Avoir une organisation, un cadre souple et réactif

Partie III: La dynamique du service et son organisation

■ Le soutien et l'étayage des professionnels

- ▶ Soutenir les professionnels dans leur positionnement (analyse de pratiques, réunion d'équipe, ajustements,...)
- ▶ Encourager la formation
- ▶ Favoriser les échanges interinstitutionnels

Partie III: La dynamique du service et son organisation

- **Encourager une dynamique d'ouverture à des actions de recherche**
 - ▶ Mieux appréhender et objectiver les besoins